

Nous avons laissé dans ce tableau le Sénégal et Gorée, rendus depuis aux Français ; il sera aisé d'avoir l'estimation du reste en déduisant les quantités relatives à ces deux possessions françaises.

Ce dernier tableau offre quelque différence entre les données qu'il contient et celles qui précèdent ; mais ces différences sont peu importantes, et nous n'avons pas cru devoir, pour les faire concorder ensemble, altérer les autorités d'où nous les avons tirées. N'oublions pas non plus de remarquer que Colquhoun lui-même, qui a été bien servi dans ses renseignemens, prévient, d'après des rapports exacts, que l'estimation qu'il donne de la population du Cap n'est plus aussi considérable, et qu'au moment où il écrit ( 1812 ) les diverses classes d'habitans ne s'y élèvent peut-être pas au-dessus de quatre-vingt-dix mille <sup>1</sup>.

Passons maintenant aux possessions anglaises dans l'Inde.

---

*Colonies des Anglais dans l'Amérique.*

Nous commencerons par celles qui sont le plus au nord et en plus grande partie sur le continent américain, c'est-à-dire le haut et le bas Canada ; le Nouveau-Brunswick ; la Nouvelle-Écosse ; le cap

<sup>1</sup> Depuis cette époque, de nombreuses colonies ont été formées au Cap, et la population s'y accroît chaque jour.

Breton ; Saint-Jean, ou l'île du prince Édouard ; Terre-Neuve ; la Baie-d'Hudson.

Il serait inutile de faire la description topographique de chacune de ces possessions ; on la trouve partout : mais nous ferons connaître leur l'état statistique et leur richesse commerciale.

Suivant les résultats présentés par M. Colquhoun, on ne comptait pas moins de deux cent mille habitans dans le haut Canada, et pas moins de cent mille dans le bas en 1812, presque tous Européens ou descendans d'Européens. Il y avait un peu avant la même époque, c'est-à-dire en 1808 ( et les améliorations y ont été nombreuses depuis ), trois millions huit cent mille acres de terre cultivée dans l'un et l'autre Canada ; ce qui donne un peu plus de dix acres par habitant. Quant à la partie non cultivée, elle est immense ; on la porte vaguement à cent millions d'acres.

La navigation tant intérieure que maritime emploie six cent soixante-un bâtimens ( non compris les barques ), jaugeant cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-treize tonneaux, et occupant six mille six cent dix hommes de mer.

Le Canada est fertile en presque toutes les productions qui n'exigent pas une grande chaleur. On y recueille des grains, des fruits. De belles forêts y fournissent des bois de charpente. Les habitans élèvent beaucoup de bétail, de moutons, de porcs, de volaille, et en général tout ce qui est nécessaire à la vie et à l'économie domestique.

Ces différens produits peuvent être évalués, dans la consommation, à une somme de 20 livres sterling par individu annuellement; ce qui fait une somme, pour trois cent mille habitans, de 6,000,000 de liv. sterl., auxquels il faut ajouter, pour l'exportation des mêmes produits, 1,302,827 liv. ster. : ainsi le revenu brut des productions du sol irait à 7,302,827 liv. sterl.

L'évaluation des propriétés publiques aux deux Canada offre le résultat suivant :

Il y a des fortifications à Quebec qui exigent une garnison de cinq mille hommes, des barraques pour deux mille hommes, un corps d'artillerie, des maisons pour le gouvernement, et des forts sur la rivière de Saint-Laurent; tous ces objets réunis offrent une valeur de 1,000,000 de livres sterling en propriétés publiques.

Quant à la propriété particulière, pour l'évaluer, il faut remarquer que l'acre des bonnes terres arables est vendu 5 liv. sterl.; que celui des terres médiocres vaut 5 à 6 dollars (25 à 30 francs); les terres à bois 2 dollars : ainsi deux livres sterling peuvent être le prix moyen des terres.

On n'estime guère qu'à 300,000 liv. sterl. le montant de l'argent en circulation, à quoi ajoutant 20,000 livres sterling employées dans les constructions maritimes à Montréal et à Quebec, cela ne fait que 320,000 liv. sterl. d'espèces en circulation.

Les cultures du Canada sont en général fort

belles, quoique l'hiver y soit rigoureux. Le long du fleuve Saint-Laurent surtout, dans le haut Canada, la terre cultivée se couvre de fertiles moissons; toutes nos céréales s'y plaisent. Cependant, quoique les forêts soient immenses et bien garnies, les arbres n'y atteignent ni la même hauteur ni le même volume que dans les pays plus méridionaux.

Les Anglais viennent de jeter sur la rive septentrionale du fleuve les fondemens d'une ville qui s'accroît de jour en jour; presque contiguë à Montréal, elle devra nécessairement la faire souffrir de ce voisinage.

Outre que l'Angleterre verse une énorme quantité de ses produits industriels dans le Canada, elle partage, grâce à la cession de cette contrée que la France lui fit en 1763, le riche commerce des fourrures. Diminué de ce qu'il a long-temps été, ce commerce alimente encore une de ses plus importantes branches d'exportation à la Chine et en Europe. Deux compagnies, celle d'*Hudson* et celle du *nord-ouest*, en ont le privilège exclusif<sup>1</sup>. Elles envoient dans les forêts des troupes de chasseurs,

<sup>1</sup> On peut consulter, sur le commerce des pelleteries dans le Canada, le voyage d'Alexandre Mackensie, fait en 1793 dans cette contrée. M. Castera nous en a donné une bonne traduction en trois volumes in-8°, avec des cartes.

Une remarque de l'auteur de cet ouvrage, remarque qu'il a été à même de vérifier par ce qu'il a vu au Canada, prouve que les hommes passent plus volontiers et plus promptement de la vie civilisée à l'état sauvage que de l'état sauvage à l'état de civilisation.

qu'elles récompensent en raison des résultats obtenus. Comme les forêts limitrophes se dépeuplent d'animaux, il a fallu en chercher plus loin. Aujourd'hui on y emploie de grands voyages qui durent plus de six mois <sup>1</sup>.

La compagnie d'Hudson, qui compte cent quarante-huit ans d'existence, fait beaucoup moins de bénéfices depuis l'installation de celle du nord-ouest. Celle-ci, plus active, envoie des chasseurs jusque dans le voisinage de l'Océan glacial et de la mer Pacifique. Les rivalités de commerce font naître mille débats entre ces deux sociétés. Elles s'accusent réciproquement d'empiètements sur leurs territoires réciproques : car chacune a le sien, où elle peut seule faire la chasse aux castors <sup>2</sup> et aux animaux à pelleterie.

La société du nord-ouest, par des traités avec les peuplades sauvages de cette contrée, s'est approprié la plus grande partie du commerce lucratif dont la Russie semble vouloir aujourd'hui partager les avantages. C'est par l'intermédiaire de la même association que les Indiens nommés *Misiaga* ont récemment vendu à l'Angleterre deux

<sup>1</sup> Ces excursions lointaines ont offert aux chasseurs dans les Rocky-montains deux ou trois animaux d'une grandeur si démesurée, qu'on les suppose de l'espèce des mammouths.

<sup>2</sup> Tout le monde connaît la description intéressante que l'auteur de l'*Histoire des deux Indes* a faite des mœurs et de l'état de société de ce paisible animal, que nous vouons à l'extermination pour satisfaire notre luxe et notre cupidité.

millions sept cent quatre-vingt mille acres de terrain, vente dont les États-Unis paraîtraient vouloir contester la régularité, mais que le cabinet de Londres soutiendrait au besoin à coups de canon.

Nous ignorons le montant actuel des chasses pour les pelleteries dans le Canada. Voici en quoi il consistait en 1800.

Pour cette année les chasses avaient donné cent six mille peaux de castor, deux mille cent peaux d'ours, quinze cents de renard, quatre mille de renardeau, quatre mille six cents de loutre, dix-sept mille de rat musqué, trente-deux mille de martre, dix-huit mille d'hermine, cinq cents cuirs de buffle, six mille peaux de lynx, six cents de louveteau, seize cent cinquante de pêcheur, cent peaux de lapin des Indes, trois mille huit cents peaux de loup, sept cents d'élan, sept cent cinquante de daim.

La plus grande partie de ces pelleteries a été envoyée en Angleterre; le reste a passé à la Chine par la voie des États-Unis, savoir : treize mille trois cent soixante-quatre peaux de castor, pesant dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois livres; mille deux cent cinquante peaux de loutre; mille sept cent vingt-quatre de renard d'eau.

Différentes raisons avaient déterminé la compagnie du nord-ouest à employer l'intermédiaire des États-Unis pour la vente de ces pelleteries. Mais la principale de ces raisons était la difficulté qu'on éprouvait à faire venir par les vaisseaux de

la compagnie des Indes, qui seule avait alors le privilège du commerce de la Chine, les produits des ventes des pelleteries, et l'obligation de payer les droits à cette compagnie; au lieu que les Américains n'éprouvent aucune gêne dans les expéditions qu'ils font pour la Chine; ils vendent leurs marchandises en y arrivant, et le produit des retours est réalisé dans les douze mois, à compter du premier jour de l'armement.

Ces avantages, et ceux qui résultent de leur position ont fait passer une grande partie du commerce des pelleteries avec la Chine entre les mains des Américains: les Anglais font tout ce qu'ils peuvent pour le retenir; mais, quelque soin qu'ils y mettent, il est à craindre pour eux qu'ils n'en retiennent que la plus faible partie; les Américains ne lâcheront pas ce qu'ils en ont<sup>1</sup>.

Les articles nécessaires pour la traite des pelleteries avec les sauvages et les peuplades du Canada sont, les grosses étoffes de laine de toute espèce, que les Français nommaient *cordillats*, lorsqu'ils faisaient cette traite, avant la cession du Canada; les couvertures de diverses grandeurs, les grosses toiles à draps, le fil à coudre, les cordages, la quincaillerie, la ferraille, les petites chaudières

<sup>1</sup> La Russie, dans l'extension qu'elle prend à la côte nord-ouest, où elle a formé des établissemens, menace également l'Angleterre dans cet intérêt commercial, et ce n'est pas le seul où cette puissance colossale et envahissante inspire des inquiétudes à la Grande-Bretagne: résultat du système adopté par le cabinet de Londres dans ses grandes querelles contre la France.

de cuivre, la tôle, les mouchoirs de soie, les mouchoirs de coton, les toiles peintes qu'on tire d'Angleterre, les liqueurs spiritueuses et les comestibles qu'on ne tire pas d'Europe, mais du Canada. Tout ce commerce est très-avantageux aux négocians qui le font et aux agens employés par ces négocians.

Le Nouveau-Brunswick est une autre colonie anglaise qui prend chaque jour de l'accroissement<sup>1</sup>. Sa population n'est pas de moins de soixante mille habitans, qui cultivent cent mille acres de terre, dont ils retirent pour près de 2,000,000 sterling de production, y compris la pêche et la chasse. On y trouve de belles forêts qui fournissent des bois de construction pour les maisons, et dont on envoie de grandes quantités aux Antilles. La chasse et la pêche offrent encore d'autres ressources avantageuses aux colons; ils exportent pour des sommes considérables de pelleteries et de poisson salé. La terre de cette province est assez fertile sur le bord de la rivière poissonneuse de Saint-Jean, qui est sujette à des débordemens fâcheux; beaucoup d'émigrans anglais s'y sont rendus dans ces derniers temps; ils y ont formé des établissemens. La capitale de ce pays se nomme *Frédéric*; et, malgré la rigueur du climat, la population y prend de jour en jour de nouveaux accroissemens.

La Nouvelle-Écosse, ou Acadie, autre posses-

<sup>1</sup> Voyez la carte pour sa situation et son étendue.

sion anglaise du nord de l'Amérique, n'est plus ce qu'elle était sous le gouvernement français, qui l'avait négligée et cédée ensuite à l'Angleterre par différens traités. Elle offre aujourd'hui une population de cent mille habitans, qui retirent de leurs productions et de leurs pêches une valeur de 2,670,330 liv. sterling, et occupent pour leur commerce une marine de trois cent vingt-huit bâtimens jaugeant quarante-deux mille deux cent vingt-deux tonneaux, et employant trois mille deux cent quatre-vingts hommes de mer.

L'Angleterre a si bien encouragé dans ce pays les espèces de cultures appropriées à son climat, qu'aujourd'hui tout y abonde, seigle, froment, maïs, haricots, pois, chanvre, lin, fruits, etc. On trouve dans les forêts d'excellent bois de construction qui alimente les chantiers d'Halifax, capitale de la Nouvelle-Écosse, qui a un beau port, communiquant facilement avec le reste de la presque île. Le hareng et la morue abondent sur les côtes et enrichissent les pêcheurs; on y trouve des ports, des hâvres, des anses favorables à la pêche et à la navigation marchande.

Halifax a été extraordinairement fortifié par les Anglais; c'est le Gibraltar du nord; position aussi favorable au commerce de la Grande-Bretagne que gênante pour les États-Unis.

On connaît Terre-Neuve, et sa topographie ne doit point nous occuper. Cette espèce d'archipel n'a de prix aux yeux des Anglais que pour la

pêche de la morue. L'île du cap Breton a peu de ressources intérieures; elle a cependant de belles forêts, et est riche en gibier. L'île d'Anticosti est de peu d'intérêt, et ne fournit que du bois; mais l'île Saint-Jean, appelée aussi l'île du *prince Édouard*, est la plus agréable et la plus fertile de l'archipel; grains, gibier, volaille, tout y abonde. Ses rivières sont peuplées d'excellens poissons d'eau douce; et celui que la mer apporte sur les côtes forme l'objet d'un bon commerce pour les habitans.

L'île de Terre-Neuve est célèbre par les facilités que donne pour la pêche de la morue le grand banc du même nom. Elle n'a pas moins de cent dix-sept lieues de long sur soixante-six de large.

Par le traité de Paris du 30 mai 1814, article 13, il est dit: « Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom, et les îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout est remis sur le même pied qu'en 1792. »

A cette dernière époque, les choses étaient réglées d'après le traité de Versailles du mois de janvier 1783. Voici les dispositions de ce traité relatives à Terre-Neuve et aux pêcheries sur le grand banc.

« Le roi de la Grande-Bretagne conservera la propriété de l'île de Terre-Neuve et des îles adjacentes, ainsi que tout ce qui lui a été cédé par le traité

d'Utrecht<sup>1</sup>, sauf les exceptions stipulées ci-après :

« Sa majesté le roi de France, pour prévenir les querelles qui ont eu lieu entre les deux nations française et anglaise, renonce au droit de pêche qui lui appartient en vertu du traité d'Utrecht, depuis Bonavista jusqu'au cap Saint-Jean, situé sur la côte orientale de Terre-Neuve par les 50 degrés de latitude nord, au moyen de quoi la pêche française commencera audit cap Saint-Jean, passera par le nord, en descendant par la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve, aura pour limite l'endroit appelé *Cap-Raye*, situé au 47° degré 50 minutes de latitude.

« Les pêcheurs français jouiront de la pêche qui leur est assignée par l'article précédent, comme ils ont droit d'en jouir en vertu du traité d'Utrecht.

« Sa majesté britannique cède en toute propriété à sa majesté très-chrétienne les îles de Saint-Pierre, de Miquelon.

« A l'égard du droit de pêche dans le golfe Saint-Laurent, les Français continueront à en

<sup>1</sup> Articles 12 et 13 du traité d'Utrecht, 11 avril 1713.

« Les Français ne pourront pêcher qu'à trente lieues des côtes de l'Acadie, depuis *l'île de Sablé* inclusivement, jusqu'aux endroits qui tournent au sud-ouest. Il leur est défendu de s'établir dans l'île de Terre-Neuve et dans les terres adjacentes qui sont cédées à l'Angleterre. Il ne leur sera libre que d'y aborder dans le temps de la pêche, et ils n'y construiront que les cabanes ou échopes nécessaires pour préparer leur poisson et le sécher. Ils ne descendront alors que dans l'île de Terre-Neuve, et seulement dans l'étendue du pays compris entre le cap de Bonavista jusqu'à la pointe septentrionale de l'île, et de là, tirant à l'occident, jusqu'au lieu appelé *Pointe-Riche*. »

jouir, conformément à l'article 5 du traité de Paris de 1763. »

L'Angleterre met tout en usage pour s'approprier par le fait la pêche à Terre-Neuve. Dans cette vue, elle s'est hâtée de coloniser toutes les terres voisines des bancs, pour priver de ce refuge les pêcheurs non nationaux. Elle a fait aussi explorer l'île de Terre-Neuve; c'est la plus importante par son étendue, et surtout par sa position. On y a trouvé des forêts immenses remplies de gibier et d'animaux à fourrures. Des montagnes de l'intérieur, escarpées pour la plupart, coulent plusieurs rivières très-poissonneuses, et dont les bords offrent de bons pâturages, et même des terres propres à la culture des grains. Le gouvernement anglais a fait de grands sacrifices pour y attirer des colons et pour y encourager leur établissement.

Terre-Neuve se peuple tous les jours d'émigrans<sup>1</sup> anglais qui, dans le commerce du bois et des fourrures, dans la vente de leurs produits agricoles, et surtout dans les bénéfices d'une pêche abondante et facile, trouvent un aliment inépuisable à leur ambition.

Les Anglais, ou plutôt la compagnie d'Hudson, ont encore quelques établissemens sur la baie de

<sup>1</sup> Il ne faut pas confondre *émigrans* et *émigrés*. Les premiers quittent leur pays pour aller établir des cultures ou former des établissemens utiles à la mère-patrie; trop souvent les derniers, chassés par des événemens politiques, ne s'occupent au-dehors que de représailles et de projets hostiles.

ce nom ; mais on n'y comptait en 1812 qu'environ cent quarante-six personnes, toutes attachées au service de cette compagnie. Ces établissemens, après avoir joui d'une grande prospérité, sont déchus considérablement, surtout par les progrès de la compagnie du nord-ouest, dont nous avons parlé. Elle a quatre forts qui servent à protéger ses agens contre les attaques des sauvages.

La dissolution de cette compagnie ne peut manquer d'avoir lieu ; alors le commerce libre, s'emparant de ces établissemens, pourrait les relever de l'état où ils sont.

Nous ne ferons aucune remarque ici sur la situation politique des Anglais dans cette partie du monde vis-à-vis des Américains ; il n'est personne qui ne soit persuadé qu'un jour la république ne finisse par ajouter le nord du continent à son immense territoire : la force des choses, autant que l'ambition du congrès, pourra y contribuer <sup>1</sup>.

La marine anglaise stationnée dans les baies pour en imposer à la population du pays et aux États-Unis, se compose habituellement d'un vaisseau de ligne de quatre-vingt-quatorze canons,

<sup>1</sup> Il nous paraît démontré que les États-Unis ont un grand intérêt à ne point accroître leurs possessions par des conquêtes. L'immense étendue de leur territoire ne peut qu'affaiblir la force de l'union et préparer l'inévitable partage de la république en deux portions, celle du nord et celle du midi, si différentes l'une de l'autre à plusieurs égards, de mœurs, de goûts, d'habitudes.

d'un de cinquante-six, de quatre de trente-six, d'un de vingt, de deux de douze, outre cinq goelettes. De nouvelles constructions de bâtimens et de vaisseaux ont été ordonnées ; et la marine, comme les forces anglaises, s'accroît journellement dans ces importantes possessions.

L'estimation des valeurs que la Grande-Bretagne y a exportées à trois différentes années, et leur état statistique pour 1812, montreront la prospérité toujours croissante de ces possessions, et l'importance que doit y mettre la mère-patrie.

Exporté de la Grande-Bretagne,

Au Canada,

en 1810.....	977,421 liv. sterl.
1814.....	1,898,556
1817.....	<u>2,248,446</u>

A la Nouvelle-Écosse,

en 1810.....	350,611 liv. sterl.
1814.....	1,049,865
1817.....	<u>1,320,644</u>

Au Nouveau-Brunswick,

en 1810.....	274,052 liv. sterl.
1814.....	460,924
1817.....	<u>620,132</u>

A l'île du prince Édouard,

en 1810.....	20,634 liv. sterl.
1814.....	5,060
1817.....	<u>14,630</u>